

# CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE COMMUNE D'

## Préambule

A , les associations n'ont cessé de se développer, de mettre en œuvre de nouveaux projets, de nouvelles actions. Aussi, souveraines et autonomes, elles sollicitent de nouvelles formes d'aide et de soutien de la part des collectivités.

Ce tissu associatif œuvre au quotidien dans les domaines les plus variés :

- culture,
- sport,
- social et caritatif,
- loisirs,
- environnement ...etc.

La charte de la vie associative permet de définir les engagements réciproques et responsables de chaque partie et réaffirme les valeurs auxquelles elles sont conjointement attachées.

La vie associative locale participe grandement au rayonnement et au développement de la Commune.

Il est donc important de fixer ce partenariat municipal, de le rendre lisible, pour les responsables associatifs, et pour l'ensemble des

La vie associative contribue pleinement à l'objectif du bien vivre ensemble dans la commune et la charte favorise une cohérence en lien avec les orientations municipales.

Elle a pour but de garantir la participation et l'inclusion de tous.tes.

Cette charte actualisable tous les ans entre le 15 août et 15 septembre (à mettre en cohérence avec la date du forum des associations), sert de base :

- aux conventions établies entre la Mairie et les Associations
- à l'attribution des subventions municipales.

## CHARTRE de PARTENARIAT

Entre :

La Commune d' , représentée par Monsieur , Maire, agissant en vertu de la Délibération n° en date du

**L'Association** .....

N°SIRET.....

représentée par ..... en qualité de Président.e,









## V – Promotion de la Vie Associative :

Au-delà des questions matérielles et financières, la municipalité s'engage à promouvoir la vie associative en favorisant la visibilité des associations. La municipalité dispose de plusieurs outils de communication (physiques et digitaux) utilisables sous certaines conditions :

- Les supports doivent comporter obligatoirement le logo de la commune
- Les demandes doivent être formulées auprès du Service vie associative via [contact@.....fr](mailto:contact@.....fr) (voir document de réservations)
- Les demandes doivent être formulées dans le respect des délais (voir document de réservations)

L'ensemble de ces canaux de diffusion sera amené à évoluer. Les associations en seront informées au moment.

D'autre part, la municipalité organise chaque année, Le Forum des Associations et une mise à l'honneur des talents. L'objectif est de promouvoir l'ensemble du tissu associatif de la commune et de permettre aux administrés.ées de découvrir la diversité des activités proposées.

## VI - Relations – Communication :

Les élus en charges et les président(e)s d'associations (ou les représentants) échangent régulièrement :

- oralement
- en réunion
- par courrier adressé à la Mairie
- par courriel [contact@.....fr](mailto:contact@.....fr)

## VII - Durée de la Charte – Résiliation :

Cette charte, votée par le Conseil Municipal (Délibération n° .....), doit permettre au monde associatif de clarifier les relations qui l'unissent à la Commune d'..... en précisant leurs natures, leurs limites, et en assurant en toute équité une complète transparence.

Seules les associations signataires de la charte, transmettant chaque année les bilans (moral, activités et financier) ainsi que l'attestation d'assurance, pourront bénéficier des aides et des services de la Commune.

La présente charte prend effet à compter de ce jour et sera reconduite annuellement sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Elle pourra être modifiée dans le cadre d'une discussion générale pour tenir compte de toute évolution à venir.

Tout manquement à cette charte pourra conduire à des sanctions vis à vis de l'association concernée :

### Acceptation de la Charte avec signature des deux parties :

Fait à ....., le ..... en deux exemplaires.

Les représentants des associations et la Commune d'..... s'engagent à favoriser et à mettre en œuvre les moyens prévus dans la présente Charte de la Vie Associative.

P/ la, Commune  
..... Maire,

P/l'association  
Mme-M, Présidente, Président,